



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1316 du 30 décembre 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Edito	3-4
4. Déclaration commune F.N.E.E. et U.N.A.S. au C.T.P.M. du 22 décembre 2008	5-6
5. Journée d'action interprofessionnelle et intersyndicale du 29 janvier 2009 :	
- Communiqué intersyndical Fonction Publique	7
- Appel intersyndical	8
6. Communiqué fédéral suite au Conseil des Ministres du 17 décembre	9-10
7. Compte-rendu réunion sur la création d'un S.C.N. informatique	11-13
8. Circulaire concernant le renouvellement des C.L.A.S.	14-19
9. Lettre intersyndicale Fonction Publique sur la promotion de l'égalité	20
10. Rencontre – débat du 14 janvier 2009 des cadres de la Fonction Publique	21
11. Calendrier 2009	22

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie :
01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH –
abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 8 janvier 2009

Secrétariat fédéral

Lundi 12 janvier 2009

Réunion fédérale des
Officiers de Ports O.P./O.P.1

Mercredi 14 janvier 2009

Réunion O.S./MEEDDAT
du groupe de travail D.I.R.

Mercredi 14 janvier 2009

Initiative C.G.T. de rencontre – débat des cadres
supérieurs et dirigeants de la Fonction Publique

Jeudi 15 janvier 2009

Réunion confédérale
« travail – handicap,
activité physique et sportive »

Mardi 20 janvier 2009

O.S./M.E.E.D.D.A.T.
sur l'ingénierie publique

Jeudi 22 janvier 2009

Bureau Fédéral

26 – 30 janvier 2009

formation confédérale sur la G.P.E.C.

29 janvier 2009

Action interprofessionnelle
de grèves et manifestations

Vendredi 30 janvier 2009

Assemblée générale de l'A.F.U.L. Cgt

Mardi 3 février 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T.
sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des
emplois, des compétences
et de la formation

Jeudi 5 février 2009

Réunion du Conseil des Services
Scientifiques et Techniques

Vendredi 13 février 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur le régime
indemnitaire des personnels d'exploitation des
voies navigables



INFOS BREVES



POUR LE SPORT ET L'EDUCATION POPULAIRE
La C.G.T. propose

**Pour un engagement de l'Etat en faveur du Sport pour tous et pour
l'Education populaire**

Mardi 16 décembre 2008, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et à la
Vie associative a communiqué sur sa conception de la gouvernance du sport en
France.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la R.G.P.P.



**RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES
RETRAITES**
La déclaration de la C.G.T.

**Déclaration de la Confédération Générale du Travail à propos du
rapport du C.O.R. sur les droits familiaux et conjugaux de retraite**

La C.G.T. apprécie le travail accompli par le Conseil d'Orientation des Retraites
pour éclairer les enjeux en matière de droits familiaux et conjugaux. La
prudence du Conseil en matière de préconisation montre bien qu'à raisonner
seulement en terme de retraite on constate vite que les marges de proposition
sont limitées. Toute réflexion a besoin de s'inscrire dans une démarche globale
d'amélioration de la politique familiale dans ses différentes dimensions
(allocations, fiscalité, équipements sociaux, politique éducative).



CHOMAGE PARTIEL :
Le compte n'y est pas !

Une négociation sur l'indemnisation du chômage partiel s'est ouverte le 15
décembre 2008, dans le contexte d'une brutale dégradation du marché du
travail et d'une forte détermination des salariés en lutte pour maintenir le
niveau de leur salaire, à l'image de ceux de Général Motors à Strasbourg par
exemple. Le texte proposé par le MEDEF se présente sous la forme d'un
avenant à l'accord national interprofessionnel du 21 février 1968.



ASSURANCE CHOMAGE
**Le chômage partiel ne doit pas entraîner de perte de
pouvoir d'achat**
**DECLARATION DE MAURAD RABHI, SECRETAIRE DE LA
C.G.T.**

Les conséquences de la crise financière se propagent à l'économie réelle. De
nombreuses entreprises recourent au chômage partiel et certains salariés
subissent de sévères pertes de salaire. La C.G.T. estime que les hommes et les
femmes qui travaillent n'ont pas à payer les conséquences d'une crise dont ils
ne sont pas responsables. En conséquence de quoi elle revendique une
révision des mécanismes du chômage partiel.



TRAVAILLEURS SANS PAPIERS
**Une importante étape est franchie dans les
régularisations**

**A la veille du neuvième mois du mouvement de grèves et
d'occupation des travailleurs sans papiers en lutte pour leur
régularisation, la CGT vient de faire le point avec ses unions
départementales et fédérations professionnelles engagées dans ce
mouvement.**

La détermination des deux mille grévistes et plus, dans ce conflit social inédit,
a déjà permis de gagner la régularisation de nombre d'entre eux, mais elle
vient d'ouvrir la voie de la régularisation pour toutes celles et ceux qui, depuis
de nombreuses années travaillent dans les secteurs « en tension », que ce soit
en région parisienne ou dans les autres départements.



NEGOCIATION « FORMATION PROFESSIONNELLE »
Séance du 16 décembre 2008

La négociation nationale interprofessionnelle sur la formation professionnelle
est en voie de finalisation ; la dernière séance est en effet programmée pour
lundi prochain 22 décembre.

L'avant dernière séance s'est tenue le 16 décembre, elle a donné lieu à un
débat important suite à la proposition patronale de fusionner le CIF (Congé
Individuel de Formation) et le DIF (Droit Individuel de Formation) en un seul
dispositif. Autre sujet en discussion : la place et le rôle du Fonds Unique de
Péréquation (FUP).



FORMATION
LE PATRONAT MET EN CAUSE LE
« DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION »

Le patronat a proposé mardi de regrouper le Congé Individuel de Formation
(CIF) et le Droit Individuel à la Formation (DIF) dans un dispositif unique, le
« Droit personnel à la Formation (DPF) provoquant une levée de boucliers des
organisations syndicales. Cette proposition a provoqué la colère des syndicats,
qui soulignent que les deux dispositifs ont des finalités différentes.

La suite sur : www.cgt.fr

ÉDITO

Montreuil, le 22 décembre 2008

Fini 2008, bientôt 2009 : restons à l'offensive et mobilisés !

L'année 2008 a été pour le moins riche en événements, au sein de notre ministère comme au niveau social et politique du pays.

L'année 2008 fut réellement l'année de constitution du nouveau ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), par le regroupement des ex-ministères de l'équipement et des transports avec celui de l'environnement et une partie de l'industrie, sans oublier la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

La disparition de l'Équipement de l'intitulé de ce ministère n'est pas sans signification : elle prolonge et vient consacrer l'éclatement de cette administration, sur fond de désengagement de l'Etat. Mouvement initié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et le transfert massif de personnel au sein des Collectivités locales.

La nouvelle organisation ministérielle, comme les fusions de directions départementales ou régionales (DDEA ou DREAL) tout comme celles de l'Administration centrale, n'ont d'autres objectifs que la compression massive des effectifs d'agents de l'Etat.

Ces logiques se traduisent par :

- une dégradation des conditions de travail des personnels ;
- un recul quantitatif et qualitatif du service public rendu aux usagers dans nos domaines d'activité.

Les personnels du ministère montrent depuis plusieurs mois, en particulier au travers de la mobilisation du 6 mars 2008, qu'ils se battent pour préserver les fondements du MEEDDAT, de ses structures, de ses moyens, de ses effectifs et plus largement pour défendre le service public de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable. Ils n'acceptent pas l'avenir dessiné par les décisions et les orientations du gouvernement à travers la révision générale des politiques publiques (RGPP) et par la suppression des missions, des services et des effectifs du ministère.

L'écologie, le développement et l'aménagement durable doivent d'abord être des réponses construites démocratiquement face aux besoins sociaux des populations, pour un progrès économique créateur d'emploi et préservant l'environnement. De même, dans le domaine scientifique et technique, il faut cesser d'affaiblir le Réseau scientifique et technique, lui donner les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux actuels et réaliser son ouverture aux collectivités territoriales.

Malgré toutes les mobilisations, force est de constater que nous sommes encore loin d'avoir fini de subir toute ces réformes. Les décisions récentes le prouvent : délocalisations en province d'un certain nombre de services ou établissements comme l'INSEE, le SETRA, l'ENIM, l'INRAP et bien d'autres, fermeture de la moitié des centres départementaux de Météo-France. Aussi, les personnels, en manifestant le 13 décembre, ont dénoncé ces mesures

arbitraires allant dans le sens de moins de service public, avec des conséquences négatives pour tous les usagers et pour la population.

Et que dire de la situation des salariés du privé ! Montée en flèche du chômage, licenciements à tour de bras, chômage dit « technique ou partiel » dans le secteur de l'industrie, précarité qui augmente, y compris pour les retraités... Une chose n'augmente pas : le pouvoir d'achat. Et tout ceci sur fond de crise financière.

Alors en 2009, il faudra poursuivre les mobilisations, afin de faire barrage aux politiques de Sarkozy.

Les salariés ont placé la CGT comme première organisation syndicale du pays.

Les élections du 26 juin définissant la représentativité au sein du ministère, les dernières élections prud'homales et celles de la fonction publique territoriale, ont constitué des rendez-vous démocratiques importants. Leurs résultats confirment la confiance des salariés du public et du privé dans la CGT et leur aspiration à d'autres choix que ceux portés par le gouvernement et le patronat.

En prenant appui sur ces résultats électoraux, la CGT est déterminée à construire avec les agents les mobilisations indispensables pour faire vivre et développer un service public facteur de progrès social. Elle est tout autant déterminée à œuvrer à la convergence interprofessionnelle des luttes des salariés du privé et du public. Dans l'unité la plus large, faisons aboutir nos revendications.

D'ores et déjà, nous devons nous inscrire dans l'appel intersyndical et interprofessionnel de l'ensemble des syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) pour une grande journée de grève et de manifestations le 29 janvier prochain.

Jeudi 29 janvier 2009 doit être une puissante journée d'action interprofessionnelle pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

**A toutes et à tous, bonnes fêtes de fin d'année.
Que 2009 soit une année de luttes porteuses de justice
et de progrès sociaux pour tous.
Rendez-vous tous ensemble le 29 janvier !**

Nicolas BAILLE
Secrétaire général adjoint de la fédération
Secrétaire général de l'USSERE-CGT



Déclaration C.G.T. au C.T.P.M. du MEEDDAT Lundi 22 décembre 2008

Le CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire), prévu initialement le 4 décembre dernier, puis différé au 19 décembre a été boycotté par la CGT et la CFDT, ce qui a entraîné la nécessité d'une nouvelle convocation pour enfin obtenir la concertation indispensable sur le devenir des missions et des personnels.

Rappelons qu'il se tient dans la foulée du CTPM du ministère de l'Agriculture (5 novembre), du CTP Spécial Transport (7 novembre), du CTPM du ministère du Travail du 16 novembre au cours desquels aucune organisation syndicale n'a voté en faveur de « la fusion des services d'inspection du travail ».

Cette soi disant fusion, décidée par le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 12 décembre 2007 et confirmée lors du CMPP du 4 avril 2008, s'inscrit totalement dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). C'est notamment pourquoi, le Premier Ministre a décidé contre les intérêts des salariés, contre l'institution plus que centenaire en charge de veiller au respect par les entreprises des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, de la précipiter au 1^{er} janvier 2009, pour la caler avec le calendrier programmant la disparition de ministères ayant en charge la mise en œuvre de politiques publiques à dimension nationale, en passant par la suppression de nombres de services d'administrations centrales et de services déconcentrés de l'Etat.

Quelle est la vraie nature de « cette soi disant fusion » ?

Cette « soi disant fusion » est une transcription de la RGPP à l'Inspection du Travail : elle consiste au nom du service unique à supprimer des sections issues de l'inspection agricole et des transports et Maritime et dans le même temps à spécialiser progressivement toutes les sections du régime général par thèmes, par activités, par dominantes, selon les saisons... et en fait à les restructurer en permanence selon les priorités du moment. C'est contraire aux conventions internationales de l'OIT (organisation Internationale du Travail). Elle a aussi pour conséquences : la dégradation des conditions d'accueil et de renseignements du public, l'éloignement de l'inspection du travail des salariés, la remise en cause des garanties issues du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.

Cette « soi-disant fusion » des services d'inspection du travail, des transports et de l'agriculture et Maritime, s'opère dans le cadre d'une nouvelle direction régionale sous l'autorité du préfet qui s'appelle la DIRECCTE (Direction Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

Cet ensemble est destiné à réorienter l'ensemble des moyens au service de l'entreprise au travers d'un remodelage du ministère du Travail et de son organisation territoriale.

Il vise à soumettre les territoires et les salariés à des objectifs de concurrence et de « compétitivité » et à « assurer la loyauté des marchés ». Se prépare ainsi une politique de conseil aux entreprises plutôt que de contrôle du respect du droit du travail. L'inspection du travail au service des salariés dans sa construction historique passe à la trappe.

La circulaire interministérielle du 10 octobre 2008, signée par les 2 secrétaires généraux (MEEDDAT et Agriculture) et par le Directeur Général du Travail « relative à l'organisation territoriale de l'inspection du travail dans le cadre de la fusion » fixe le cadre d'une « nouvelle » organisation des services de l'inspection du travail, qui avec les projets de décret, tourne le dos aux intérêts de tous les salariés quelles que soient leurs branches d'activités, comme il tourne le dos à une institution chargée historiquement de protéger tous les travailleurs.

Quelques exemples concrets ;

Une fusion à « perte » au détriment de la mission de contrôle des entreprises :

Tous les postes actuels dédiés à l'inspection du travail de l'Agriculture et des Transports et Maritimes ne sont pas transférés au ministère du travail au 1^{er} janvier 2009 : seuls les postes « occupés » au 31 décembre 2007 pour l'agriculture, et au 31 mai 2008 pour les transports ont été « comptabilisés », faisant ainsi table rase des postes vacants, ce sans compter la précarité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les agents mis à disposition (SNCF, MSA...), pour l'essentiel des agents de secrétariats qui occupent une place majeure dans l'accueil et le renseignement des salariés.

Une fusion à « perte » au détriment de la mission première des services d'inspection de protection des droits des travailleurs, puisque qu'au travers de « l'organisation cible » appelée par cette même circulaire, il s'agit de fait au travers elle, de diminuer voire de supprimer le nombre d'inspection/subdivisions, sous couvert de « recalibrage », sous couvert de « redécoupage géographique », sous couvert d'une nouvelle délimitation sectorielle ; les services physiques d'accueil et de renseignement du public disparaîtront : une plate-forme régionale de renseignement devrait « remplacer » ces services, constituant ainsi un pas supplémentaire dans la rupture du lien entre l'inspection du travail et les salariés.

Une fusion « régionalisée », « à la carte » : le nombre de sections d'inspection, comme la localisation des sections d'inspection du travail », ne seront plus déterminés par les ministres selon des critères définis par les dispositions des conventions de l'OIT (sauf si leur champ de compétence dépasse la région), ce qui « garantissait » une certaine cohérence nationale, mais par le Directeur Régional (DIRECCTE) qui fixera désormais, le nombre, la localisation, et la délimitation des sections. Autant de schéma d'organisation de l'inspection que de régions, que de départements...

Il ne s'agit pas de plus d'inspection visant à une meilleure protection des droits de tous les salariés.

Il s'agit de constituer « un corps » à la disposition de l'accompagnement des entreprises, ce que confirme la création des DIRECCTE.

Le Premier Ministre du travail, M. Viviani a dit en 1906, lorsqu'il a pris ses fonctions, « le ministère du travail doit être la maison des travailleurs » - les projets actuels visent à la transformer en « maison des entreprises ».

Alors que tous les salariés voient leur situation se dégrader particulièrement dans des secteurs où l'exploitation est particulièrement « féroce » comme dans les transports et l'agriculture et dans le Maritime, il est particulièrement choquant de déstabiliser encore plus dans son organisation, l'inspection du travail.

La CGT se prononce contre les textes organisant cette fusion.

La CGT demande que tous les postes vacants soient pourvus et présentés à la vacance lors des prochaines CAP, le respect du droit des agents.

La CGT demande le respect du protocole de fin de conflit de 1992, qui aurait du aboutir au doublement des postes « transport » (+ 45 IT, + 45 CT).

Merci de votre attention

Lundi 22 décembre 2008



Journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier 2009 : pour la Fonction publique toutes et tous en grève et dans les manifestations

Nos organisations syndicales Fonction publique se retrouvent totalement dans la décision unitaire de faire du jeudi 29 janvier 2009, une journée d'action interprofessionnelle pour :

- ▶ défendre l'emploi privé et public ;
- ▶ lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- ▶ exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- ▶ défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- ▶ des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Ensemble, avec nos collègues du privé, nous revendiquons une autre politique notamment en matière d'emploi, de rémunérations et de protection sociale.

Pour la Fonction publique, nous exigeons particulièrement :

- ⇒ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- ⇒ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- ⇒ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- ⇒ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision Générale des Politiques Publiques, nous rappelons notre détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

D'ores et déjà, nos organisations syndicales souhaitent que, partout (localement et dans les secteurs professionnels), des contacts unitaires aient lieu pour préparer la grève et les manifestations du 29 janvier.

Paris, le 18 décembre 2008

Face à la crise

Appel des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA.

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une **journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations**. Elles appellent à agir massivement et interpellent les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- ▶ défendre l'emploi privé et public ;
- ▶ lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- ▶ exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- ▶ défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- ▶ des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Conseil des ministres du 17 décembre 2008

Mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'Etat :

Il faut rester mobilisé !

Lors du Conseil des ministres du 17 décembre 2008, le Premier ministre a présenté une communication sur la mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. Une nouvelle circulaire du Premier ministre devrait être diffusée avant la fin de l'année 2008 en complément de celle du 7 juillet 2008.

Ci-après la présentation du Premier ministre lors de ce Conseil des ministres :

La mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État

Le Premier ministre a présenté une communication sur la mise en œuvre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État.

Cette réforme, qui concerne près de 260 000 agents des services déconcentrés, a été engagée dans le cadre du processus de la révision générale des politiques publiques il y a un an. Le volet départemental de la réforme a fait l'objet d'une intense concertation interministérielle sous l'égide du Premier ministre et d'une concertation locale non moins intense sous la conduite des préfets de région. Plus de 3 000 réunions ont été organisées pour partager les diagnostics, identifier les enjeux et construire des propositions d'organisation, notamment départementale. Sur la base des propositions des préfets, l'organisation départementale, aujourd'hui définie, entre à présent dans la phase de mise en œuvre opérationnelle.

Le résultat de ce travail marque une évolution profonde qui répond à quatre principes majeurs pour la réforme de l'Etat dans son ensemble :

▶ **Adaptation de l'Etat aux missions** : au niveau départemental, les services administratifs s'organiseront ainsi autour de trois grandes missions : la protection des populations, la cohésion sociale et l'aménagement durable du territoire. L'action de l'Etat y gagnera ainsi grandement en lisibilité ;

▶ **Responsabilisation des préfets et des chefs de service**. Les préfets proposeront au Premier ministre les directeurs départementaux qu'ils auront retenus ;

▶ **Décloisonnement des services** : les agents de l'Etat au niveau départemental travailleront dans des directions interministérielles, ce qui permettra de mieux conjuguer leurs compétences et leur offrira des parcours plus variés et plus personnalisés ;

▶ **Modularité de l'organisation en fonction des besoins locaux** : au-delà d'un cadrage national – le nombre de direction dépendra de la taille démographique des départements – une grande liberté sera laissée aux préfets pour organiser localement les directions. Ils développeront ainsi des mutualisations permettant de réaliser des économies sur les fonctions support et d'assurer le bon fonctionnement des nouvelles directions départementales.

Dans les tout prochains jours, une instruction sera adressée aux préfets pour qu'ils puissent lancer la constitution des nouvelles directions départementales, d'abord sous forme de préfiguration.

Dans quelques semaines, donc, c'est une nouvelle architecture de l'Etat dans les régions et les départements qui va se mettre en place, préfigurant une administration plus réactive, concentrée et efficace au service des Français. Plus lisible, elle permettra aux services de l'Etat de mieux accompagner les évolutions liées à la réforme des collectivités locales, qui devrait améliorer, elle aussi la lisibilité des acteurs publics dans les territoires.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement s'oppose à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui n'a que pour seul objectif la casse des services publics et la destruction du statut de la fonction publique. Une telle politique va accroître les inégalités entre les citoyens et les territoriales.

La CGT porte l'exigence de l'ouverture d'un grand débat public sur ces enjeux de service public pour une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire.

Pour la CGT, les services territoriaux du MEEDDAT, régionaux et départementaux, doivent relever d'une même logique ministérielle. Aussi, les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont vocation à demeurer un service opérationnel de proximité de plein exercice au service de la population et des élus.

C'est bien le MEEDDAT qui est chargé d'appliquer les politiques publiques de l'équipement, de l'environnement, de l'énergie et du développement durable dans le cadre de l'aménagement du territoire tant attendu par la population. Aussi, la CGT considère qu'à ces missions doivent correspondre des moyens en emplois aujourd'hui insuffisants. A cette fin, elle demande le remplacement de tous les départs en retraite, la création d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins et la formation des agents aux nouvelles missions.

Depuis, les élections du 26 juin pour le CTPM du MEEDDAT qui ont mis la CGT en tête, les dernières élections aux prud'homales et dans la Fonction publique territoriale confirment la place de la CGT comme première organisation syndicale dans le pays.

Ces résultats confirment la confiance des salariés dans la CGT et leur aspiration à d'autres choix que ceux portés par le Gouvernement et le patronat.

En prenant appui sur ses résultats électoraux, la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement est déterminée à construire avec les agents les mobilisations indispensables pour faire vivre et développer un service public facteur de progrès social. Elle est tout autant déterminée à œuvrer à la convergence interprofessionnelle des luttes des salariés du privé et du public.

Dans l'unité la plus large, faisons aboutir nos revendications

**A l'appel de la CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU,
SOLIDAIRES, UNSA et de façon interprofessionnelle**

Faisons du 29 janvier 2009, une grande journée d'action

Montreuil, le 18 décembre 2008

Dossier complet sur la réorganisation territoriale de l'Etat sur le site fédéral :
http://www.equipement.cgt.fr/rubrique.php3?id_rubrique=383



Création du Service à Compétences Nationales en Informatique
Compte-rendu de la réunion du groupe miroir du 19 décembre 2008

Présents pour l'administration :

M. Talon, Chef du Service des Politiques Supports et des Systèmes d'Information (SPSSI),

M. Colin, Adjoint au chef de SPSSI,

M. Maisonneuve, de SPSSI,

Mme Bréhier, directrice de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI),

M. Tanguy, DRI – responsable du plan de transformation des CETE,

Mme Setimo, DRI – responsable de la gestion des emplois et des compétences,

M. Vazèle, Directeur du CETE Nord-Picardie,

Pour la CGT : Didier Leclerc et Philippe Garcia

Pour la CFDT : Eve Calo, Gérard Bouin et Denis Jouin

Pour l'UNAS : Daniel Puigmal

L'objet de cette réunion était de discuter de la démarche, des enjeux et du périmètre du futur Service National à Compétence en Informatique (SCN) qui regroupera les Divisions Informatiques (DI) des CETE. Ce groupe de travail se tient en parallèle du groupe de pilotage de l'administration.

Pour l'administration M. Colin a présenté les enjeux du SCN visant à optimiser la répartition des missions et la gestion des agents au sein d'une structure spécifique :

- Constituer une structure de Maîtrise d'Oeuvre, de conseil et d'expertise au service de toutes les Maîtrises d'Ouvrage du périmètre ministériel,
- Une exigence de plus en plus forte en matière de systèmes d'informations (augmentation de la demande ; disponibilité continue ; sécurité),
- Des ressources rares et en diminution,
- La volonté de conserver la maîtrise des systèmes d'information du ministère.

La CGT répond que la RGPP est uniquement imposée pour réduire les effectifs. Elle constate que la mise en oeuvre du SCN correspond donc bien à cet objectif, puisqu'il y a une diminution et une raréfaction « des ressources » en personnel (cf troisième point des enjeux du SCN). Dans ce contexte la CGT demande à SPSSI, comment conserver les compétences, notamment pour assurer le conseil et l'expertise. La CGT revendique que le SCN permette à des nouveaux agents de se former, car pour faire faire il faut d'abord savoir faire, afin notamment d'atteindre le niveau de conseil et d'expertise requis. En ce sens, le SCN ne peut être restreint et des moyens suffisants doivent lui être attribués.

L'administration (SPSSI) répond qu'elle devra prendre en compte cet élément, car elle souhaite bien conserver les niveaux de conseil et d'expertise. Elle ajoute que son intention est de conserver la maîtrise d'ouvrage et le contrôle de la sous-traitance. Par conséquent, l'administration s'attachera à veiller au maintien des compétences et organisera le SCN pour en tenir compte.

La CGT demande pourquoi regrouper les DI sous la forme d'un SCN, dans le cadre de l'étude initiée par la DRI sur l'avenir juridique des CETE (NDLR : services déconcentrés ; SCN regroupant les CETE ; Etablissement Public) ? Elle demande par ailleurs, si la création de ce SCN se justifie de la même façon que pour le regroupement des CIFP et cellules GUEPARH dans le SCN nommé Centre de Valorisation des Ressources Humaines.

Mme Bréhier répond pour l'administration que la constitution du SCN fait suite à la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP). Il n'y a aucune concomitance avec d'autres projets.

La CGT demande pourquoi créer maintenant un SCN, alors que la démarche Organisation-Pilotage des Activités des Divisions Informatiques des CETE (OPADIC), qui consiste à polariser nationalement les activités informatiques, n'est pas achevée. En outre, la CGT demande un bilan de cette démarche dans la mesure où l'administration présente le SCN comme la suite logique de celle-ci.

Pour l'administration, Mme Bréhier indique que la démarche OPADIC a bien fonctionné pour ce qui intéresse l'organisation. En revanche, il n'y a pas d'amélioration suffisante du pilotage. Ainsi, regrouper sous un seul donneur d'ordre les moyens informatiques dans le SCN constitue un enjeu pour le ministère. Elle propose de passer à la présentation par M. Colin du périmètre du SCN.

La déclinaison du périmètre du SCN repose sur 2 principes (cf circulaire du 15 juillet 2008 sur la transformation des CETE) :

- regroupement des DI des CETE, de l'informatique de la DREIF et de SPSSI (partie exploitation et production informatiques)
- Conservation des synergies locales entre les divisions métiers des CETE et les équipes locales du SCN

Le périmètre proposé doit permettre :

- De renforcer la structuration et la diffusion de la politique nationale
- De présenter une offre plus complète en mobilisant toutes les compétences au plan national
- De contribuer à éviter le foisonnement de structures parallèles
- D'assurer la pérennité des opérations engagées
- D'assurer la satisfaction de la commande locale
- De favoriser les partenariats

Ainsi, seraient concernés par le SCN toutes les équipes travaillant sur l'infrastructure logicielle et matérielle nationale ; sur des applications transversales ; sur des applications nationales, ainsi que les Pôles Nationaux d'Expertise (PNE).

Les domaines en débats portent sur : les Chargés de Missions des Systèmes d'informations (CMSI) ; les Chargés de Missions SIG (CMSIG) ; les équipes géomatiques PNE ; L'ITS, le PANDOC ; la PAO PNE. L'intégration des équipes mixtes sous maîtrise d'ouvrage nationale et les effectifs hors périmètre OPADIC et hors support, seraient aussi des éléments de débat.

La CGT fait remarquer qu'il y a une nécessité absolue de conserver la satisfaction de la commande locale et des Directions d'Administration Centrale (DAC). Effectivement, si le SCN interdisait ces activités, elles seraient recrées compte tenu des besoins. Ainsi, l'arbitrage entre les besoins nationaux, les DAC et la commande locale, nécessite une régulation, notamment dans un contexte de diminution des effectifs liée à la RGPP. La CGT pense que le SCN informatique doit partager l'arbitrage des activités avec les directeurs de CETE. Elle propose que soit adopté un principe de répartition des moyens humains selon la commande.

L'administration (SPSSI) répond que la vocation du CSN est bien que chaque interlocuteur du ministère puisse recourir à ses services. Par conséquent, le SCN doit piloter l'ensemble des activités du champ informatique en dehors de l'informatique technique et scientifique des CETE. Néanmoins, Mme Bréhier ajoute qu'effectivement, la commande avait 3 vecteurs de financement : Les projets nationaux pilotés par SPSSI, les commandes des DAC sur financement propre, les commandes locales des DDE ... Elle comprend le besoin de maintenir ces activités suivant un système de régulation approprié.

Par ailleurs, la CGT dénonce que dans certains CETE, les responsables de DI anticipent le CSN en supprimant la réponse à la commande locale. Elle demande l'intervention du SPSSI pour arrêter ces anticipations tant que la discussion sur la création au SCN n'est pas achevée. En outre, la CGT souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur les activités liées aux métiers dans les CETE.

L'administration indique qu'il y a deux approches sur ce sujet. Soit on considère que l'outil informatique sert aux aspects métier, soit l'informatique prime sur l'objet d'étude.

La CGT pense qu'il faut considérer l'aspect métier comme prioritaire, car l'outil informatique en lui-même, n'a pas de raison d'être.

En conclusion, l'administration s'engage à faire un bilan de la commande informatique et proposera à la fois des scénarios de gouvernance et de périmètre pour la prochaine réunion qui se tiendra le 30 janvier. Suite à cette réunion, la création du SCN informatique, fera l'objet d'un point du prochain Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST) du 5 février 2009 avant un passage en CTP ministériel.

En complément voici quelques informations sur la mise en œuvre du SCN Informatique :

Une fois le périmètre et la gouvernance définis, il fera l'objet d'un arrêté de création. Dans un second temps les thèmes suivants seront approfondis pour aboutir à l'arrêté d'organisation, l'objectif visé étant début 2010.

- Chantier ressources humaines : rémunération, affectation, promotion, évaluation, mutation, formation, concertation, règlement intérieur, ...
- Chantier convention : cadre de fonctionnement avec les CETE (location de moyens, restauration, partenariat, ...)
- Chantier communication : vis-à-vis des agents et en externe
- Chantier recensement et analyse de l'existant : ETP, compétence, statuts, budget, équipement, ...
- Chantier organisation-gouvernance : organigramme SCN ; coordination de la maîtrise d'œuvre; fonctions supports
- Chantier relations sociales : Concertation avec les organisations syndicales ; création d'un CTP ?
- Chantier Budget : budget actuel ; préparation du budget 2010
- Chantier planification et pilotage de la mise en place du SCN

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du Personnel

Sous-direction des Politiques sociales et des Pensions

Bureau des Prestations d'Action sociale

Paris, le 11 décembre 2008

Note

à Destinataires in fine

Affaire suivie par : Sylvie HOROVITZ
Sylvie.horovitz@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 61 10 – Fax : 01 40 81 72 05

Objet : Elections des CLAS

L'arrêté en date du 21 novembre 2007 portant prorogation du mandat 2004/2007 du président et des membres du comité central et des comités locaux d'action sociale arrive à son terme.

En conséquence, il y a lieu de procéder au renouvellement des mandats des présidents(es) de CLAS et de leurs membres dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié.

1. Le calcul de la représentativité.

Pour procéder au renouvellement des CLAS, il convient de se référer aux dernières élections du comité technique paritaire (CTP) du service concerné afin de répartir les sièges entre les organisations syndicales représentatives.

Ces élections sont intervenues conformément aux quatre arrêtés ministériels en date des 26 septembre, 4, 9, et 11 octobre 2006. Le 30 janvier 2007 un certain nombre de services spécialisés tels que CIFP, écoles, CERTU, SETRA ont également renouvelé leur CTP.

En revanche, les 11 directions interdépartementales des routes et les 8 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ont constitué plus récemment leur CTP. Ces services disposent donc dès à présent d'une représentativité locale actualisée pour mettre en place le CLAS du service pour une durée de 3 ans.

PJ :

Copie à : Mme Sandrine Lefebvre-Guillaud, chef du département des relations sociales

La situation s'avère différente pour les autres directions qui ont renouvelé leur CLAS sur la base de la représentativité 2004, 2006 ou 2007 pour les services spécialisés. En effet, si ces services connaissent un changement structurel entraînant la création d'un nouveau CTP local, la composition du CLAS devra être revue en fonction de cette nouvelle représentativité et ce, avant le terme de 3 ans.

Vous trouverez ci-après les principales dispositions de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié concernant les CLAS :

1 - COMPOSITION DES COMITES LOCAUX D'ACTION SOCIALE

La composition de chaque comité local d'action sociale correspond à la représentativité des organisations syndicales au comité technique paritaire local en vigueur.

Chaque comité local d'action sociale comprend un nombre égal de membres titulaires et de membres suppléants.

Le nombre de représentants au sein du comité local d'action sociale est déterminé au regard des effectifs de la structure concernée au moment du renouvellement, à savoir :

Pour un effectif inférieur à 400 agents :

- 1 - 2 représentants (es) de l'administration
- 2 - 1 professionnel (le) représentant (e) du service social
- 3 - 8 représentants (es) du personnel actifs (ves) ou retraités (es) désignés (es) par les organisations syndicales
- 4 - 1 représentant (e) d'association reconnue comme oeuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local .

Pour un effectif supérieur à 400 agents :

- 1 - 3 représentants (es) de l'administration
- 2 - 1 professionnel (le) représentant (e) du service social
- 3 - 10 représentants (es) du personnel actifs (ves) ou retraités (es) désignés (es) par les organisations syndicales
- 4 - 1 représentant (e) d'association reconnue comme oeuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local.

Vous trouverez en annexe de cette note deux exemples de composition d'un CLAS.

Chaque comité local d'action social est présidé par un membre représentant du personnel en activité et la vice-présidence est assurée par le (la) chef de la direction départementale de l'équipement ou son (sa) représentant (e).

Le (la) secrétaire du comité est un (une) représentant (e) du personnel actif appartenant à une organisation syndicale différente de celle du (de la) président (e), sauf s'il n'existe qu'une organisation syndicale représentée. Il doit pouvoir disposer du temps nécessaire à l'accomplissement de ses tâches sur la base d'un emploi du temps établi en accord avec l'administration.

Le (la) président (e) de chaque comité local d'action sociale est élu (e) par les membres dudit comité au cours de la première réunion suivant sa création. Le vote a lieu à bulletin secret.

Le (la) président (e) du comité local d'action sociale remplit une mission permanente d'animation et de coordination des actions définies par ledit comité au vu de l'expression des besoins collectifs des agents. Il (elle) s'assure de leur mise en oeuvre, notamment avec les organismes et associations partenaires du ministère.

A cet effet, le (la) président (e) du comité local d'action sociale est déchargé (e) sur sa demande de tout ou partie de ses autres tâches.

La liste nominative des membres de chaque comité local, titulaires et suppléants, établie par le (la) chef du service est portée à la connaissance des agents.

2 – Les attributions des comités locaux d'action sociale

Les comités locaux d'action sociale ont à connaître de l'ensemble des questions relatives à l'action sociale développée localement. Ils sont habilités à en dresser le bilan, à opérer un recensement des besoins sociaux et à proposer des actions.

Les comités locaux d'action sociale transmettent leur document pluriannuel d'action sociale au comité central d'action sociale.

Ils veillent à la bonne utilisation des crédits d'action sociale. A cet effet, l'administration est tenue de leur fournir, les renseignements et justifications utiles.

Ils sont habilités à proposer l'attribution de secours,

Ils sont habilités à proposer l'emploi des crédits d'initiative locale (CIL).

Ils sont informés des mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité du travail lorsqu'elles ont des conséquences d'ordre social.

3 –Le fonctionnement des comités locaux d'action sociale

Les comités locaux d'action sociale constituent en leur sein des commissions chargées d'examiner et de régler, dans les limites des délégations qui leur sont faites, les affaires qu'ils renvoient devant elles. L'une d'elles est plus particulièrement chargée de l'attribution des aides matérielles.

Elles peuvent aussi créer une commission budgétaire.

Le fonctionnement des commissions doit répondre aux règles suivantes :

- la présidence est assurée par un (e) représentant (e) du personnel actif,
- chaque commission comporte un (e) représentant (e) titulaire de l'administration,
- les représentants (es) du personnel actifs (ves) ou retraités (es) titulaires y détiennent la majorité,
- aucun membre titulaire ne peut être élu à plusieurs commissions.

Dès la fin des opérations de renouvellement , vous adresserez au bureau PSP 2 :

- Le procès-verbal de la séance plénière portant élection du président et du secrétaire et la composition des commissions spécialisées,
- L'arrêté de composition du CLAS portant nomination de ses membres,
- la décision de nomination du président et du secrétaire faisant clairement apparaître pour chacun d'eux le pourcentage de décharge,
- La fiche de renseignements ci-jointe dûment renseignée, qui servira à l'élaboration de l'annuaire des présidents de CLAS.

Je vous demande de bien vouloir conformément à cette note, organiser et procéder au plus tard pour le **31 janvier 2009** au renouvellement des mandats du président et des membres de votre comité local d'action sociale.

Je vous précise qu'une nouvelle version de l'arrêté portant création du comité central et des comités locaux d'action sociale et fixant leur organisation ne modifiant aucunement les dispositions indiquées dans cette note vous sera adressée très prochainement.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le chef du service de la gestion du personnel

Signé

Yves MALFILATRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A RETOURNER A PSP/PSP 2

IDENTIFICATION DU SERVICE :

DDE.....

SN.....

CETE.....

AUTRES.....

PRESIDENT :

NOM, Prénom :.....

Grade :.....

Catégorie de personnel (A, B, C, OPA, PNT) :.....

Organisation syndicale :.....

Adresse administrative complète

.....

Téléphone :.....

Fax :.....

Adresse Mélanie ou internet.....

Temps de décharge :

SECRETAIRE :

NOM, Prénom :.....

Grade :.....

Catégorie de personnel (A, B, C, OPA, PNT) ::.....

Organisation syndicale :.....

Téléphone :.....

Fax :.....

Temps de décharge :.....

Destinataires

Services déconcentrés :

Madame et messieurs les préfets de région ;

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des :

Directions Régionales de l'Équipement ;

Centres d'Études Techniques de l'Équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre ;
Services de Navigation du Nord-Est, du Nord-Pas de Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg, de Toulouse ;

Mesdames et messieurs les préfets de départements ;

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des :

Directions Départementales de l'Équipement ;
Directions Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture ;
Directions de l'Équipement de Mayotte et Saint Pierre et Miquelon ;

Services techniques centraux et assimilés :

Monsieur le Directeur du Service d'Études sur les Transports, les Routes et leurs aménagements ;
Monsieur le Directeur du Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales ;

Administration centrale :

Madame la Sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale ;

Mesdames et messieurs les Conseillers Sociaux Territoriaux ;
Mesdames et messieurs les Présidents des Comités locaux d'Action sociale ;
Mesdames et messieurs les membres du comité central d'Action sociale ;

Pour information :

Directions Régionales des Affaires Maritimes du Havre, de Rennes, de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille ;

Services Maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des Ports de Boulogne-Sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône ;
Service Maritime et de Navigation de Gironde et de Nantes ;



*Lettre des 8 organisations syndicales de la Fonction publique
à Eric Woerth et André Santini*

Promotion de l'égalité dans la Fonction publique

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Les organisations signataires de cette lettre ouverte tiennent à réaffirmer leur attachement à la promotion de l'égalité et à la lutte contre toute discrimination.

Elles estiment que la signature de la Charte pour la promotion de l'Egalité dans la Fonction publique entre le gouvernement et la Halde, le 2 décembre dernier, va dans le bon sens. Mais elles tiennent à être véritablement reconnues comme parties prenantes de ces questions.

Or, elles regrettent de n'avoir pas été associées à l'élaboration de cette charte, contrairement à ce qui a été indiqué dans les discours liminaires. Elles tiennent également à ce que non seulement « *chaque année un suivi particulier des conditions de mise en œuvre de la charte soit organisé au niveau du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat et du Conseil supérieur commun qui va être mis en place* », comme indiqué dans le document, mais aussi au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Elles regrettent que ces deux instances aient été « oubliées ».

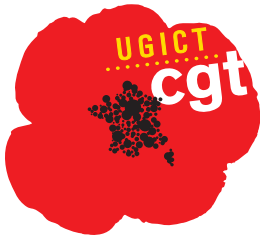
Elles souhaitent par ailleurs que des dispositions soient prises pour qu'une veille soit mise en place afin de permettre aux agents de se manifester.

Si elles considèrent comme très positif que cette question de la promotion de l'égalité soit portée avec la Halde, elles demandent à ce qu'elle le soit également avec l'ensemble des actrices et acteurs de la Fonction publique, notamment celles et ceux qui siègent dans les instances.

Recevez, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le 18 décembre 2008

Pour les organisations syndicales de la Fonction publique
Jean-Marc CANON



Rencontre-débat

Des cadres supérieurs et dirigeants de la Fonction Publique

**Politiques publiques :
quels rôle et responsabilités des cadres supérieurs ?**

Mercredi 14 janvier 2009

de 9 heures à 13 heures

Au Ministère de la Santé
11 avenue Duquesne (Paris VII^e)
Salle Pierre Laroque
Métro École Militaire

Cette rencontre-débat se propose d'aborder deux thèmes :

1. - RGPP : où en est-on ? Quelle nouvelle donne pour les politiques publiques à l'heure de la crise financière ?
- 2 - Quels droits individuels et collectifs pour un mode de management efficace ?

Participeront à la table ronde qui dialoguera avec la salle :

- **Philippe CAÏLA**, directeur du cabinet du secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique ;
- **Didier LALLEMENT**, secrétaire général du MEEDDAT ;
- **Anicet LE PORS**, ancien ministre ;
- **Marie-Jo KOTLICKI**, secrétaire générale de l'Ugict-CGT ;

ainsi que plusieurs grands témoins cadres supérieurs (Fonction Publique Territoriale, Hospitalière...) et un représentant des élèves de l'ENA.

Merci de bien vouloir confirmer votre participation : sec.general@ugict.cgt.fr ou phallinger@ugff.cgt.fr

Se munir impérativement de l'invitation et d'une pièce d'identité.

L'équipe fédérale permanente à Montreuil



263 rue de Paris - case 543
93515 - Montreuil Cedex

Fédération Nationale de L'Équipement et de L'Environnement

☎ : 01.48.18.82.81 - Fax : 01.48.51.62.50
e.mail : fd.equipement@cgt.fr
Site web : www.equipement.cgt.fr

SECRETAIRE GENERAL
Jean Marie RECH

L'Equipe Fédérale vous présente ses meilleurs voeux pour cette Nouvelle Année

2009

Secrétaire Général-Adjoint

Nicolas BAILLE
Bruno HUMMEL

Secrétaire à la Politique Financière
Francis COUDEVILLE

Secrétaire Trésorier
Eric BERNARD

Secrétaires à l'organisation et à la vie syndicale
Didier PACOT

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL									
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
			1	2	3	4							1							1										
5	6	7	SECRET 8	9	10	11	2	3	4	SECRET 5	6	7	8	2	3	4	SECRET 5	6	7	8	6	7	8	SECRET 2	3	4	5			
12	13	14		15	16	17	18	9	10	11		12	13	14	15	9	10	11		12	13	14	15	13	14	15	SECRET 16	17	18	19
19	20	21	BUREAU 22	23	24	25	16	17	18	SECRET 19	20	21	22	16	17	C.E. 18	C.E. 19	20	21	22	20	21	22		23	24	25	26		
26	27	28		29	30	31	23	24	25		26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	27	28	BUREAU 29	30						

Secrétaire suivi Bureau et classement
James VARENNES

O.F.I.C.T.
Pierre THOMAS

Secrétaire Politique
Isabelle PERON
Francis COMBROUZE

Mise à jour fichier - listing
Hélène PERMAYE

M A I							J U I N							J U I L L E T							A O Û T							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
				1	2	3							1							1							1	
4	5	SECRET 6	7	8	9	10	8	C.E. 9	C.E. 10	11	12	13	14	6	SECRET 7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	SECRET 16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	
18	19		20	21	22	23	24	22	SECRET 23	24	2	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
25	SECRET 26	27	28	29	30	31	29	30		5				27	28	29	30	31			24	25	26	SECRET 27	28	29	30	
CONGRES U.G.F.F.							CONGRES U.S.S.E.R.E.																					

Equipe administrative et technique

Michèle BARTOLINI

Hélène PERMAYE

Hafida BOUCHNAFA

Abdérézak MOKHTARI

S E P T E M B R E							O C T O B R E							N O V E M B R E							D É C E M B R E						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		SECRET 2	3	4	5	6	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
7	C.E. 8	C.E. 9	10	11	12	13	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
14	15	16	17	18	19	20	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
21	22	SECRET 23	24	25	26	27	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				
28	29	30					CONGRES FEDERAL														CONGRES CONFEDERAL						

Dates à retenir - Année 2009 :

SECRETARIATS (15)

BUREAUX (2)

COMMISSIONS EXECUTIVES (3)

CONGRES (4)